

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 33-37 (1983-1987)

Heft: 136

Artikel: Influence iconographiques orientalisantes dans le monnayage de Trébonien Galle

Autor: Desnier, Jean-Luc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suitable for Nikopolis, and indeed was common there under Augustus¹⁹. Combined with the legend ΝΕΡΩΝΟΣ, it expresses in another way the city's new name.

Nero's victory was his artistic success at the Greek games, as the obverse of (1) and (2) implies, presumably at the Actian Games which Augustus had established at Nikopolis on a par with the four great games of Greece. The reverse type of (2) seems to imply that Nero also declared the Freedom of Greece there, as well as at the Isthmian and Olympic Games²⁰. Subsequently, however, no doubt after Nero's *damnatio memoriae*, the comparison of Nero's victory with Octavian's at Actium was found absurd, and the city's name reverted to Nikopolis. Coins were again minted for Augustus, and declaring the city to be his foundation, ΚΤΙCΜΑ CΕΒΑCΤΟΥ²¹. Nero's visit to the Actian Games was an episode to be forgotten.

¹⁹ Karamesini Augustus 1-40.

²⁰ For the Isthmian Games, see Suetonius Nero 24, together with the coins of Corinth (which have the galley with ADVE[NTVS] AVG and the proclamation, ADLO[CVTIO] AVG: BMC 567-571) and nearby Sicyon (see note 2). The coinage of Patras attests a similar proclamation at the nearby Olympic Games: we have Nero's galley with ADVENTVS AVGVSTI, and the implied proclamation of Freedom (IVPPITER LIBERATOR). As well as his refoundation of the Augustan town of Nikopolis, Nero similarly refounded the Augustan colony of Patras (COL NER PAT). The coinage of Patras therefore provides a very close parallel for that of Nikopolis.

²¹ Karamesini Autonomous 46-48, 58-60 and 67-70: for the Trajanic date of these issues, see C. M. Kraay, NC 1976, 240.

INFLUENCES ICONOGRAPHIQUES ORIENTALISANTES DANS LE MONNAYAGE DE TRÉBONIEN GALLE

Jean-Luc Desnier

Les émissions monétaires de l'Empereur Trébonien Galle offrent quelques particularités qui ont depuis longtemps intrigué numismates et historiens des religions. C'est ainsi que les monnaies qu'il frappa au type de Junon Martialis constituent l'unique témoignage d'hommages rendus à cette déesse. Celle-ci n'apparaît que lors du règne conjoint de Trébonien Galle et de Volusien¹. Son champ fonctionnel ne connaît d'autres développements que ceux qu'attestent ces monnaies, en l'occurrence un type assis de la déesse qui tient deux épis de blé et un sceptre ou un globe², et un type architectural qui présente un temple rond, couvert d'une coupole, abritant la statue de la divinité trônant de face, parfois accostée d'enfants³.

En 1956, J. Heurgon a parfaitement mis en évidence le fait que la déesse honorée devait être replacée dans le groupe des vieilles divinités italiennes⁴. En effet, l'appella-

¹ RIC IV, Londres, 1949, p. 153-154.

² Ibid., p. 162, n° 35 (sceptre); p. 171, n° 109 (globe).

³ Ibid., p. 171, n° 110-112; le temple ne reprend-il pas le type du temple augustéen de Mars Ultor, cf. J.-B. Giard, Auguste (BNC I), Paris, 1976, p. 154, n° 989? Sur l'identification du temple, voir l'hypothèse de G. Marchetti-Longhi, La «Juno Martialis» nelle monete di Treboniano Gallo e di Volusiano, AIN 1956, p. 65-82 (le temple du Largo Argentina).

⁴ J. Heurgon, Traditions étrusco-italiques dans le monnayage de Trébonien Galle, Studi Etruschi, XXIV (1955-1956), p. 94-98.

tion «Iuno Martialis» exprime un lien de subordination attesté fréquemment dans la région étrusco-ombrienne⁵, endroit de forte implantation de la famille de Trébonien Galle⁶. Poursuivant son analyse, J. Heurgon a conclu que la déesse, dont les attributs sont le sceptre, parfois un globe, et des épis de blé, cumulait les fonctions de Junon Regina et de déesse de la fécondité. Par son appellation, elle serait littéralement la «Junon de Mars», du Mars italique aux fonctions partiellement agraires⁷. L'apparition de cette déesse pacifique dans le monnayage de Trébonien Galle n'est pas faite pour nous étonner dans la mesure où le programme de propagande monétaire de cet empereur veut refléter une image de paix et, par suite, de prospérité⁸.

De même J. Heurgon a montré, de manière très suggestive, qu'une seconde monnaie de Trébonien Galle, représentant le dieu Arnasius, était un hommage rendu à une divinité vraisemblablement ombrienne, correspondant à un Apollon guérisseur local⁹. Bien que convaincu par cette argumentation, on a été incité à reprendre brièvement la question à la faveur de la découverte d'une variante du motif de Junon Martialis, afin de nuancer l'explication globale de J. Heurgon. Sans remettre en question la personnalité italique profonde des deux divinités étudiées, ne peut-on cependant pas admettre un certain degré d'orientalisation dans la représentation iconographique d'Arnasius et de Junon Martialis?

A regarder le type monétaire du dieu Arnasius, on conviendra qu'un dieu debout sur une montagne n'est pas un motif d'origine italique mais bien plutôt d'origine orientale. Certes on ne connaît guère qu'une monnaie de Césarés de Cappadoce qui représente réellement un dieu, Apollon ou Helios, debout sur sa montagne, le mont Argaios¹⁰, mais quelques autres monnaies grecques d'époque impériale mettent également des montagnes en relation explicite avec un sanctuaire et donc avec le culte d'un dieu. Ainsi disposons nous de deux parallèles relativement précis grâce à une monnaie de Trajan, émise à Séleucie de Piérie, où le mont Casios – demeure de Zeus Kasios –, est peut-être figuré en «maquette» placée dans un édifice tétrastyle¹¹, et grâce à une

⁵ Id., art. c., p. 96-98; id., Recherches sur l'histoire, la religion et la civilisation de Capoue préromaine, Rome, 1942-1970 (BEFAR CLIV), p. 385-387; R. Schilling, La religion romaine de Vénus, Rome, 1954-1982, (BEFAR CLXXVIII), p. 338 et n. 3; explication plus satisfaisante, nous semble-t-il, que celle de G. Marchetti-Longhi, art. c., en part. p. 79 et ss.

⁶ J. Heurgon, art. c., p. 92-93; CIL XI, 1926 mentionne C. Vibius C. f. L. n. Tro. Gallus Proculeianus arrière-grand-père de Trébonien Galle, patron du municpe de Pérouse; à rapprocher peut-être de CIL XI, 1943; Pérouse reçut sans doute le statut de Colonia Vibia Augusta Perusia (CIL XI, 1930) sous le règne de Vibius Trebonianus Gallus; l'onomastique de cette famille est d'origine locale à en juger par le rapprochement effectué par J. Heurgon, entre la dénomination du fils de Trébonien Galle: C. Vibius Afinius Gallus Veldumnianus Volusianus et l'Arruns de Vegoia appelé Velthymnus, cf. J. Heurgon, Tarquinius Priscus et l'organisation de l'ordre des haruspices sous l'empereur Claude, Latomus, XII, 1953, p. 402-415, p. 405; sur le nom de Volusien, T. Perkkänen, Finnicus Afinius, Arctos, n. s., VI, 1969, p. 97-99, p. 98.

⁷ J. Heurgon, Trois études sur le «ver sacrum», Bruxelles, 1957 (Latomus, XXVI), p. 6 s., 46 s.; contra G. Dumezil, La religion romaine archaïque², Paris, 1974, p. 223 et ss., en part. p. 252-256.

⁸ H. Mattingly, The reigns of Trebonianus Gallus and Volusian and of Aemilian, NC 1946, p. 36-46, p. 39-42; RIC IV-3, Londres, 1949, p. 158.

⁹ J. Heurgon, Traditions étrusco-italiques, art. c., p. 99-104; reprenant R. Mowat, Arnasi, RN, 1898, p. 287-292 (inscription de Tunisie dédiée à Arnasius); voir encore J. Gagé, Programme d'«italicité» et nostalgies d'hellénisme autour de Gallien et de Salonine. Quelques problèmes de «paideia» impériale au III^e siècle, ANRW, II, 2 (1975), p. 828-852, p. 836-846.

¹⁰ BMC Galatia, Cappadocia, Syria (1899), p. 46, n° 11 (Tibère); p. 85, n° 295 (J. Maesa); K. Pink, Apollo Arnazi, Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts, 1937 p. 104-108, en part. p. 105-106.

¹¹ BMC, o. c., p. 272, n° 29-30 et note *; p. 274, n° 36 et ss.; et M. J. Price, B. L. Trell, Coins and their cities, Architecture on the ancient coins of Greece, Rome and Palestine (1977), fig. n° 445.

monnaie d'Hadrien, frappée à Amisus du Pont, représentant le sanctuaire de Zeus établi au pied de trois montagnes¹². Si la comparaison repose sur des bases numériquement faibles, il faut cependant se rappeler qu'un certain nombre de divinités du Proche Orient sont sans doute des «maîtres d'un haut lieu»¹³, du moins sont en relation évidente avec une hauteur. Notons ainsi que le Jupiter de Doliché est souvent accosté d'asseisseurs – génies montagnards¹⁴, et que Zeus Kasios était le maître du sommet dominant la région d'Antioche¹⁵. D'Antioche même, provient aussi la mosaïque, célèbre entre toutes, du phénix¹⁶. Or on ne peut ignorer le fait que l'oiseau céleste, symbole d'éternité, a pour perchoir le sommet d'une montagne. De l'ensemble des exemples précités, on est donc en droit de conclure au caractère orientalisant du motif du mont, piédestal, et siège (?) du dieu guérisseur ombrien Arnasius.

Ceci reconnu, il nous semble qu'une évolution semblable s'est produite dans le cas du type iconographique de Junon Martialis. En effet, un antoninianus d'un trésor, découvert entre 1880 et 1890 à Clermont-Ferrand¹⁷, révèle une association typologique du même genre. La déesse est représentée assise à gauche, tenant de la main droite deux épis de blé distinctement figurés, et portant de la gauche un globe (fig. infra).



(Agrand. 2:1)

On retrouve ici l'alliance des caractères de Junon Regina et d'une déesse de la fécondité précédemment signalée, mais la spécificité agraire est sans doute renforcée, sur cet exemplaire, par l'adjonction d'un attribut ornant la tête de la déesse: un

¹² M. J. Price, B. L. Trell, o.c., fig. n° 426; voir encore BMC Palestine (1914), p. 48, n° 21 et ss. (Neapolis de Samarie, Antonin le Pieux, mont Gerizim, Zeus Héliopolitain); BMC Pisidia (1897), p. 239, n° 8 ss. (Prostanna, Claude II, mont Viaros).

¹³ C'est l'une des hypothèses proposées pour l'interprétation du mot «Elagabal», cf. G. H. Halsberghe, *The Cult of Sol Invictus* (1972), (EPRO, 23), p. 62-63, reprenant J. Reville, *La religion à Rome sous les Sévères* (1886), p. 242-244.

¹⁴ P. Merlat, *Jupiter Dolichenus* (1960), p. 76-79, 92-94, 132.

¹⁵ Adler, *Kasios 2*, RE, X-2 (1919) col. 2265-2267; A. Salač, ZEYC KACIOC, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 46, 1922, p. 160-189; encore Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, Paris, 1970, (BEFAR, 217), p. 238 et ss.; p. 247; sur le mot lui-même, Ammianus Marcellinus, XXII, 14, 4.

¹⁶ J. Lassus, *La mosaïque du phénix*, Monument Piot 36, 1938, p. 81-121.

¹⁷ P. F. Fournier, *Trésors de monnaies romaines découverts dans le département du Puy-de-Dôme*, Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, 59, 1939, p. 40-62, p. 46-57 (Clermont, rue d'Alsace), p. 50, n° 56.

modius¹⁸. De ce fait, on pourrait penser à une assimilation à la déesse Cybèle, mais l'absence de ses animaux emblématiques et de ses autres attributs et surtout l'absence de rapprochement attesté avec Junon Regina nous font écarter cette hypothèse. En revanche, Dea Caelestis présente bien tous les caractères de Junon Martialis. Déesse souveraine¹⁹, elle est dans le même temps une déesse agraire²⁰. Quoique rare, le modius est un de ses attributs²¹. Enfin, parèdre de Saturne africain, elle peut être mise également en rapport avec les divinités du cortège du grand dieu du panthéon africain. Or, au sein de ce cortège, se remarque parfois le dieu Mars²². Sur la monnaie de Trébonien Galle, on peut certes penser que le Mars italique a pu servir de référence dominante dans l'appellation de «Iuno Martialis», mais le fait que Junon Martialis ait été éventuellement interprétée en Junon Caelestis n'interdit pas de penser à une rencontre, ou à un chevauchement, de deux traditions religieuses. Même si la déesse ombrienne n'apparaît que sous le règne de Trébonien Galle, on peut remarquer que son type iconographique n'en est pas moins influencé par le culte de Dea Caelestis, mis à l'honneur et diffusé essentiellement par Elagabale²³.

Tout en demeurant des divinités profondément italiques, on constate donc que Junon Martialis et Arnasius ont sans doute subi, sur le plan iconographique sinon théologique, le contrecoup de l'essor général des religions orientales à la fin du II^e siècle et au III^e siècle. En l'absence d'autres témoignages, on ne peut malheureusement définir en termes plus précis ces manifestations de syncrétisme, mais la connaissance de celles-ci permet d'apprécier de manière plus fine l'étendue de l'influence de ces religions.

¹⁸ Il est difficile de se déterminer sur le type de la coiffure représentée. Elle tient à la fois du polos et du modius. Quelle qu'elle soit, Cybèle ou Dea Caelestis sont les divinités essentiellement concernées par cet attribut.

¹⁹ M. Leglay, Saturne africain, Histoire, Paris, 1966, (BEFAR, 205) p. 217-218.

²⁰ Id., o.c., p. 218-221.

²¹ Id., o.c., p. 219 et n. 4; id., Saturne africain, Monuments; t. I, Paris, 1961, fig. 5 et p. 350, n. 3; APUL., Metam., VI, 4; CIL, VII, 759.

²² M. Leglay, o.c., Histoire, p. 237-239; id., o.c., Monuments, n° 3, p. 14-15 (Carthage); n° 5, p. 117-118 (Thuburbo Maius); n° 1, p. 297-298, (Mididi); n° 2, p. 417 (Ain Souda).

²³ I. Mundle, Dea Caelestis in der Religionspolitik des Septimius Severus und der Julia Domna, Historia, X (1961), p. 228-237.

NUOVO CONTRIBUTO ALLE NOSTRE CONOSCENZE SULLE «SPINTRIAE»

Bono Simonetta / Renzo Riva

In un volumetto pubblicato nel 1981¹ avevamo riassunto e discusso quanto ci era stato possibile raccogliere a proposito delle tessere erotiche romane in bronzo (*spintriae*). L'argomento era stato oggetto di ipotesi e controversie a partire dalla metà del 1600 (Spanheim) fino ai giorni nostri (Buttrey, 1973), senza che si fosse potuto addiventare a conclusioni molto fondate. La probabile data della loro coniazione era stato

¹ B. Simonetta e R. Riva, Le tessere erotiche romane (*spintriae*). Una nota preliminare in proposito era stata pubblicata da uno di noi (Simonetta) in Memorie dell'Accademia Italiana di Studi Filatelici e Numismatici, Vol. 1, fascicolo III, 1980.